

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1970)
Heft: 135

Artikel: Afrique du Sud : investissements ou neutralité?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028102>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les inégalités sociales devant l'école

Il y a dix ans, au nom du « droit à l'instruction », s'engageaient des actions politiques plus ou moins généreuses selon les cantons en matière de gratuité de l'enseignement. Gratuité du secondaire. Bourses universitaires. Mesures utiles, mesures inefficaces : les fils de prolos n'ont pas envahi l'Uni. C'était donc chou blanc pour ceux qui réclament l'égalité des chances pour tous. On pouvait s'en méfier dès le départ (la structure causale étant complexe, plus compliquée encore que l'on pouvait l'imaginer). Aujourd'hui, tout un mouvement de réformes scolaires est amorcé. On cherche, on propose. Nous n'irons pas jusqu'à dire que le monde pédagogique romand est en ébullition, mais enfin, on avance. De commissions en commissions, on se repasse de beaux schémas, on les gomme un peu ici, on les ajuste encore là. Les lendemains chanteront-ils ? Quelques malins en doutent qui vous assurent que tous ces époumonnements risquent de faire une fois encore pendule.

UN EXEMPLE CONTRADICTOIRE

On entend parler, notamment, de l'introduction d'une organisation scolaire à la suédoise. Vous connaissez sans doute l'école unique, pardon, globale, jusqu'à un âge fort avancé des élèves. Proposition intéressante puisque seraient supprimées les sélections abusives et précoces qui ont toujours passé comme cause essentielle de l'inégalité des chances de réussite.

Or, dans une récente étude¹, Philippe Perrenoud présente un tableau de la réussite scolaire à l'entrée du cycle d'orientation genevois selon le niveau de qualification professionnelle du père. Il vaut la peine de l'avoir sous les yeux :

Strate socio-professionnelle	Niveau de réussite scolaire		
	Élevée	Moyenne	Faible
Cadres supérieurs, professions libérales	62 %	30 %	8 %
Cadres moyens (instituteurs, techniciens, etc.)	47 %	37 %	16 %
Employés (bureau, commerce, administration)	43 %	35 %	22 %
Petits artisans, commerçants, agriculteurs	38 %	38 %	24 %
Ouvriers non qualifiés, manœuvres	23 %	39 %	38 %

L'importance des inégalités initiales est si grande que les jeux sont faits avant la diversification des sections à 13 ans. L'hypothèse est même formulée que la proportion des retards scolaires qui croît d'année en année n'est qu'un effet différé des lacunes accumulées avant l'entrée à l'école. Dans ce cas, la seule introduction d'une école globale sans couperets sélectifs irrémédiables est une mesure utile, certes, comme la gratuité pour régler quelques cas, mais insuffisante.

LE POIDS DES STRUCTURES SCOLAIRES

Les réformateurs avancent donc en terrain difficile, la plupart du temps inconnu. Il existe cependant quelques domaines où des améliorations peuvent être apportées, tel ou tel secteur ayant été défriché.

L'orientation scolaire, par exemple, doit être rendue générale et automatique. S'il n'est pas question actuellement de rétablir l'égalité de réussite par l'orientation puisque, comme venons de le voir, l'institution scolaire ne fait que sanctionner les inégalités sociales, il importe de minimiser le comportement des familles dont la perception sociale accentue les inégalités.

Citons une fois encore l'étude de Philippe Perrenoud qui a mis en parallèle les effets de deux types d'orientation sur les populations scolaires réputées semblables. Le tableau est le suivant :

Sections	Genève	Agglomération parisienne
Supérieure (pré-gymnasiale ou lycée)	43 %	29 %
Médiane (générale ou collège d'enseignement général)	39 %	43 %
Inférieure (pratique ou fin d'études primaires)	18 %	28 %

Précisons que ces résultats interviennent alors que les inégalités sociales de réussite scolaire ont été constatées pratiquement identiques dans les deux populations au terme de l'école unique et que les systèmes de notation n'ont pas à être mis en cause. Ainsi, à Genève, se produit une orientation « par le haut » dans la mesure sans doute où c'est l'institution scolaire elle-même qui oriente chaque élève automatiquement et pratiquement sans intervention des parents vers la section la plus difficile, mais où les chances de réussite sont tout de même importantes. Dans l'agglomération parisienne, l'entrée au lycée ne se fait que sur présentation d'une libre candidature des parents; on voit ce que cela donne (chiffres de 1961).

L'exemple genevois, qui freine l'accroissement de l'inégalité devant l'orientation, mérite donc d'être largement suivi.

LE POIDS DE LA CULTURE

Nous avons vu que la structure causale des inégalités devant l'école est complexe. C'est une première difficulté; s'ajoutent celles qui tiennent à des secteurs où la recherche est neuve ou même inexistante. Parler des effets du niveau culturel de la famille, de la classe, est presque un lieu commun. Mais appréhender scientifiquement le problème, essayer non seulement de le quantifier mais de le délimiter, de le préciser, de l'analyser est une autre chanson.

Nous abordons là les limites actuelles de la recherche en sociologie comme en psychologie ou en pédagogie. Nous évoluons dans des hypothèses non encore vérifiées. Aussi les citons-nous à titre indicatif seulement.

Les enfants des classes instruites, par exemple, poursuivraient à l'école un processus d'acculturation déjà engagé alors que les enfants des classes populaires perdraient leur identité culturelle d'origine avant une phase nouvelle d'acculturation lors de la scolarisation.

Un langage propre à une classe sociale pourrait marquer les enfants de façon spécifique et un type d'apprentissage extra-scolaire, socialement différencié, précédant ou accompagnant les apprentissages scolaires pourrait déterminer des inégalités de réussite.

Au-delà du langage, le système de valeurs des classes supérieures, très proche de la sous-culture implicite de l'école, agirait sur la réussite des élèves n'ayant pas été préparés à se conformer aux habitudes mentales, aux jugements de la culture savante.

Une fois encore, ces hypothèses ne sont pas nouvelles; ce qui est nouveau, c'est le souci de l'approche scientifique, la rigueur étant désormais de mise dans les recherches sociales.

MALGRÉ LES DIFFICULTÉS, LA RECHERCHE AVANT TOUTE CHOSE

Dépasser les limites actuelles de nos possibilités de recherche, voilà l'objectif premier des réformateurs scolaires.

Or, actuellement, les difficultés viennent de toute part et non seulement de l'état d'avancement des sciences. Entraves financières et administratives. Sous-développement des cantons suisses en matière de statistiques scolaires. Impossibilité de constituer, par exemple, des échantillons stratifiés par absence de fichiers scolaires élémentaires. A ce propos, saluons l'existence et le travail du Service de la recherche sociologique du Département de l'Ins-

truction publique de Genève qui gère un fichier scolaire central par ordinateur, opérationnel depuis plusieurs années. Saluons aussi les tout modestes débuts vaudois.

Il y a d'autres entraves : elles sont politiques, n'en doutons pas. Les recherches sur les inégalités sociales devant l'école mettent en cause les idéologies égalitaires et démocratiques, enlèvent tout argument aux explications par les diversités génétiques ou l'indifférence de certaines classes devant l'école. Elles portent le travail scientifique au-delà des individus, expliquant le social par le social.

Citons encore Philippe Perrenoud qui va jusqu'à suggérer des recherches convergentes entre la sociologie politique et la sociologie de l'éducation : « Quand on commence à comprendre COMMENT opèrent les inégalités devant l'école, il convient de se demander POURQUOI les collectivités concernées (ou ceux qui y détiennent le pouvoir) se satisfont d'une équité purement formelle devant l'institution scolaire, en ignorant sinon théoriquement, du moins dans la pratique scolaire quotidienne les inégalités culturelles. »

Mais il y a d'autres recherches convergentes à mettre au point, car c'est de la conjonction des efforts de plusieurs secteurs des sciences humaines que sortiront les bouleversements scolaires futurs qui ne feront pas pendule.

C'est le seul moyen de venir à bout de « l'équité formelle, comme l'écrit Pierre Bourdieu dans l'« Ecole conservatrice »², à laquelle obéit tout le système d'enseignement qui est injuste réellement et qui protège mieux les privilèges que la transmission ouverte des privilèges ». « En traitant tous les enseignants, si inégaux soient-ils en fait, comme égaux en droits et en devoirs, poursuit-il, le système scolaire est conduit à donner sa sanction aux inégalités initiales devant la culture. »

L'égalité des chances pour tous devant l'école n'est pas pour demain. Le système scolaire est coriace. Raison supplémentaire pour appuyer sur l'accélérateur.

¹ « Stratification socio-culturelle et réussite scolaire » de Philippe Perrenoud. Publications de l'École des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. 1970. Librairie Droz, Genève, Paris.

² Article paru dans la « Revue française de sociologie », No 7 - 1966.

Afrique du Sud Investissements ou neutralité ?

M. Vorster, premier ministre de la République sud-africaine, est venu en Suisse au mois de juin. En visite « privée ». C'est-à-dire qu'il a rencontré à Genève les ambassadeurs sud-africains en Europe, pendant que son ministre des finances déjeunait avec M. Celio, et que M. Müller, ministre de l'économie, visitait la Suisse alémanique.

Pourquoi s'en offusquer ? Notre pays est neutre et on ne voit pas ce qui nous empêcherait d'offrir l'hospitalité aux dirigeants sud-africains. Au nom du principe de l'universalité de nos relations diplomatiques nous entretenons d'excellents rapports avec la république noire et blanche du Sud de l'Afrique, tout comme nous en avons avec le Portugal, l'URSS, le Brésil, la Chine populaire ou la Grèce. Malgré l'apparente clarté de ce raisonnement, une partie de l'opinion publique suisse s'est émue. Chose suffisamment rare pour être signalée. Mais il semble aussi que les autorités fédérales n'aient pas été unanimes à se féliciter du voyage de M. Vorster chez nous. Car le problème que pose la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud constitue un cas unique non seulement du point de vue de la « morale internationale », mais surtout sous l'angle de la cohérence de notre politique extérieure.

Le DPF déclare : Le gouvernement suisse a reconnu le problème exceptionnel posé par nos relations avec l'Afrique du Sud :

A la Conférence des Nations Unies sur les droits de l'homme, à Téhéran, en mai 1968, M. Lindt disait: « Tout autre est le cas d'une transgression constante des droits de l'homme, transgression qui découle du fonctionnement normal d'institutions politiques (...) C'est le cas pour l'apartheid. Ici la discrimination raciale est érigée en système politique qui nie ouvertement un principe universellement admis figurant en tête de la déclaration des droits de l'homme: l'égalité de tous les humains (...) La Suisse a toujours approuvé la déclaration universelle (des droits de l'homme) et elle ne peut rester silencieuse devant une violation délibérée et constante. Enfin, toute la tradition démocratique et humanitaire de mon pays repousse l'image d'une société telle que la crée l'apartheid. Les autorités suisses ne peuvent dès lors que condamner moralement ce système ».

Cette déclaration n'avait pas passé inaperçue et elle avait soulevé aux Chambres les protestations de M. Eisenring, conseiller national de Zurich et membre du Conseil d'administration de BBC. M. Spühler, alors chef du DPF, lui avait répondu très clairement, le 13 juin 1968:

« Je suis de l'avis qu'il y a des cas où un délégué de notre pays ne peut se taire (...). Lorsqu'il s'agit des droits fondamentaux de l'homme, un délégué de la Suisse à une Conférence internationale ne peut garder le silence (...) on ne comprendrait pas, à une époque où la conscience du monde est pré-occupée par cette question (de l'apartheid) qu'un délégué suisse se taise à cause de notre neutralité ». Nos autorités allaient-elles progressivement prendre conscience du fait que le régime au pouvoir à Pretoria pouvait être traité de façon spéciale, sans que notre sacro-sainte neutralité ne soit mise en danger ? On aurait pu le croire, mais il a fallu déchanter. Le 2 juin 1970 M. Graber a accepté un postulat du conseiller national Ziegler (soc. GE) demandant que l'abstention de la Suisse lors des votes sur l'exclusion de l'Afrique du Sud dans les organisations spécialisées des Nations Unies devienne la règle. Or cette proposition n'a pas trouvé grâce devant notre Parlement qui l'a rejetée par 98 voix contre 23.

Intérêts commerciaux d'abord

La raison est claire. Officiellement nous ne pouvons pas condamner le régime de l'apartheid à cause de notre neutralité. En fait les milieux d'affaires suisses ne veulent pas se mettre à dos un pays où les investissements helvétiques prospèrent à un rythme étonnant et où le rendement du capital est l'un des plus élevés du monde (plus de 12 %). La Suisse vient au quatrième rang, derrière la Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la France, des pays investissant en Afrique du Sud. Les capitaux suisses qui vont se placer chez M. Vorster sont en constante progression.

1964: 830 mio de francs

1965: 941 mio de francs

1966: 993 mio de francs

En ajoutant à ces chiffres les investissements nouveaux que nous avons pu repérer entre 1966 et 1969, on arrive pour cette dernière année au total impressionnant de 1 100 mio de francs. A titre de comparaison, la Suisse avait investi dans le reste de l'Afrique (à l'exception de la Rhodésie) 293 mio de francs à la fin 1968, soit environ **quatre fois moins** que dans la seule Afrique du Sud.

Qui investit ? S'il est extrêmement difficile de dresser une liste exhaustive de ceux qui contribuent si massivement au « développement séparé » (de la Suisse ou de l'Afrique du Sud ?), il est par contre aisé de faire un petit inventaire très représentatif de l'économie helvétique.

1. **L'UBS** gère le South Africa Fund Investment Trust (SAFIT), dont la fortune au 31 mars 1970 était de 213 mio de francs. 44 % du portefeuille sont placés dans les mines d'or, 19 % dans les sociétés de financement des mines, 8,8 % dans les mines de diamants et de platine. Au Conseil d'administration du fonds siègent entre autres les représentants de la Société Suisse d'Assurance contre les Accidents à Winterthour, de MM. de Chollet à Fribourg, de MM. Lombard, Odier et Cie à Genève, de MM. La Roche et Co.,

à Bâle et de MM. Chollet, Roguin et Cie à Lausanne.

2. **CIBA**, en Afrique du Sud, Ciba (Pty) Ltd. possède une fabrique à Isando (Transvaal).
3. **Sandoz**. Sandoz Products (Pty) Ltd. est implanté à Johannesburg.
4. **Hoffmann-La Roche**, est implanté depuis 1947 en Afrique du Sud sous le nom de « Roche South Africa » où il possède deux filiales. Le groupe se propose d'investir 72 mio de francs pendant les huit prochaines années. La nouvelle usine d'Isando (Transvaal) qui sera prête en 1971 aura coûté environ 20 mio de francs.
5. **Geigy**. Geigy South Africa (Pty) Ltd. possède deux filiales en Afrique du Sud. On construit aussi à Isando une nouvelle usine qui coûtera 4,2 mio de francs.
6. **Nestlé**. Possède neuf usines et emploie 3600 personnes en Afrique du Sud. En 1966 l'usine de pommes de terre en flocon de Bethel a coûté 1,1 mio de francs et la modernisation de la production de Nescafé à Eastcourt a coûté 1 mio de francs. Parmi les investissements nouveaux, signalons l'agrandissement de la fabrique de chocolat de Pietermaritzburg (7,8 mio de francs) et l'association, en 1969, avec Imperial Cold Storage, avec qui Nestlé a créé la « Western Province Milk Products (Pty) ». La part de Nestlé dans cette affaire de distribution du lait est de 6 mio de francs. Contrairement à ce que nous écrivions dans notre dernier numéro, la production de l'usine Nestlé d'Isando sera transférée non à proximité des districts frontaliers, mais à Belleville, près de Capetown, qui est déjà l'usine principale de Cross and Blackwell (du groupe Nestlé) et qui est située à plus de 1000 milles des territoires frontaliers.
7. **Alusuisse**, s'appelle, en Afrique du Sud, Alusaf (Pty) Ltd. La nouvelle usine qui doit produire 50 000 t d'aluminium brut entre en service au printemps 1971, à Richards Bay, au Natal. Les investissements nécessaires à ce complexe sont faits en collaboration avec l'Industrial Development Corporation. Coût total: 200 mio de francs.
8. **Saurer** possède depuis 1965 des intérêts immobiliers dans la Woodbrook Properties (Pty) Ltd. ainsi qu'une fabrique de métiers à tisser, la Saurer (Pty) Ltd., toutes deux domiciliées à East London (Province du Cap).
9. **Sulzer** se dédouble en Afrique du Sud: il y a la Sulzer Brothers (South Africa) Ltd. et la Rice and Diethelm Ltd, toutes deux à Johannesburg.
10. **Interfood (Suchard)** est implanté depuis 1948 en Afrique du Sud sous le nom de Suchard Chocolate (S.A.) Ltd., à Maitland Cape.
11. **La S.A. Brown, Boveri et Cie** est implantée depuis 1963 à Johannesburg sous le nom de Brown-Boveri South Africa (Pty) Ltd. Par l'intermédiaire de BBC Mannheim, le groupe participe à la construction du complexe hydro-électrique de Cabora-Bassa (Mozambique), qui alimentera Johannesburg en énergie.
12. **Oerlikon-Bührle** possède deux filiales dans le secteur textile (Wellington Industries [Pty] Ltd et Frotex [Pty] Ltd) et une fabrique d'électrodes Oerlikon Electrodes (South Africa [Pty] Ltd).
13. **Holderbank** contrôle l'Anglo-Alpha Cement Ltd. dont elle tire le 10 % du revenu total de ses participations.
14. **Schindler** possède une fabrique d'ascenseurs à Johannesburg.

A cette liste déjà longue on devrait encore ajouter la plupart des maisons horlogères, groupées à Johannesburg dans le « Watchmakers of Switzerland Information Center », Wild Heerbrugg (que l'on retrouve à Johannesburg, au Cap et à Durban), ainsi que Paillard, Lindt et Sprüngli, Bally, etc.

Certes, il faut garder le sens de la mesure, car le total des investissements suisses en Afrique du Sud ne constitue que le 4 % du total des investissements étrangers dans ce pays et un milliard de nos francs ne représente après tout qu'approximativement 1 %

(peut-être) de la fortune suisse investie à l'étranger, mais le 3 % des investissements directs.

Sinuosité

Cette incohérence entre la ligne politique esquissée ces dernières années à Berne et la pratique économique bienveillante que nous entretenons avec la République sud-africaine pose toutefois un certain nombre de questions:

A un moment où l'on parle de plus en plus sérieusement de l'entrée de la Suisse aux Nations Unies on est en droit de se demander comment notre pays pourra éviter le problème posé par le boycott de l'Afrique du Sud décidé par l'Assemblée générale. Sans doute, de grands Etats membres des Nations Unies ne respectent pas ce boycott, mais il reste que l'image que l'on se fait de notre pays à l'étranger risque fort de pâtir de notre engouement pour l'Afrique du Sud.

Au moment où nous cherchons à affermir — bien modestement d'ailleurs — notre Coopération technique (qui s'exerce principalement en Afrique, continent auquel est consacré la moitié du budget) on peut se demander si notre effort ne risque pas de subir les conséquences de l'incohérence de notre politique puisque d'une part nous favorisons le développement de certains pays africains et que d'autre part nous favorisons l'exploitation systématique d'un pays où la majorité noire n'a aucun droit. Paradoxalement, le vice-consul de la section commerciale suisse à Johannesburg, M. Fernand Rochat, travaillait pour la Coopération technique avant d'être nommé à Johannesburg !

Enfin, il faut savoir si nous pouvons vraiment nous prétendre encore **neutres** dans cette affaire. En effet, la Suisse a choisi de se mettre du côté de l'Afrique du Sud, cédant à la pression des milieux économiques. Le postulat de M. Ziegler demandait que les délégués suisses aux conférences internationales s'abstiennent lors des votes condamnant l'Afrique du Sud. Or le « devoir d'abstention » constitue le mot-clé de tous les chapitres consacrés par les traités de droit international public à la neutralité. Cette demande, combien modeste, a été rejetée par le Conseil national. Ce vote est le signe de la fin de la neutralité suisse dans cette affaire. Il convient d'en tirer les conséquences.

Vers un institut suisse du développement

En mars 1969, le conseiller national Ziegler invitait par postulat le Conseil fédéral à prendre contact avec les institutions susceptibles de collaborer à la création d'un institut suisse du développement, chargé de la recherche appliquée en matière de coopération technique avec les pays du tiers monde; il se référerait à un projet du délégué du Conseil fédéral à la coopération technique.

Le chargé des relations avec les universités de ce service, M. H.-P. Cart, a établi en novembre 1969 un rapport intermédiaire, largement diffusé dans les milieux universitaires et auprès des organismes d'aide au développement, proposant des principes généraux pour la création de cet institut. Décentralisé en deux ou trois endroits, afin de jouir d'un maximum de contacts avec les professeurs intéressés des universités et d'indépendance vis-à-vis du pouvoir fédéral, il aurait pour but, d'une part, de favoriser une large prise de conscience des questions concernant les pays en voie de développement, d'autre part, de contribuer à l'aide au développement par la formation de personnel qualifié, l'étude préalable de projets (études de préinvestissement), la coopération avec les universités du tiers monde et l'élaboration d'études approfondies concernant le développement.

Les réponses reçues à cette consultation ont été peu nombreuses; il est probable que les idées ne

(suite page 4)